

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2011
A 18 H 30 SALLE GRANGE AVENTURE A COMMELLE VERNAY

PRESENTS : Mrs DUPIN Gilles et VIGNAND Vice-présidents

Mmes RAJOT Régine, LAMOTTE Blanche, Mrs RONDARD Bernard, TAMAIN Serge, BISSUEL Bernard, MARCHET Jean-Paul, ROCHE André, DARMET Michel, SEIGNOL Jean-pierre et MOAL Jean-Pierre.

Absents excusés : avec procuration : Mme BRUNELIN Mireille pouvoir à Mr Gilles DUPIN, Mme RIAMON Marie-Hélène pouvoir à Mr RONDARD Bernard et Mr CHABERT Bernard pouvoir à Mr VIGNAND Bernard

Absent excusé : Mrs DAVID Jean-louis, PARDON Sébastien et BERNARD Michel

Absent : Mr JOLIVET Marc, Mr LIONARD et Mme GAY Coralie

Approbation du compte rendu du dernier comité

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme RAJOT Régine

Monsieur Dupin Vice-président remercie les participants et excuse le Président Mr David qui sera en retard puisqu'il est en préfecture à St Etienne pour une autre réunion.

Il est proposé les délibérations suivantes :

Délibération N° 1 : autorisation de signature pour les conventions de passage

Afin de faciliter la gestion des conventions, il est proposé de délibérer pour autoriser les vices présidents à pouvoir signer les conventions de passage avec les intéressés.

Ceci évitera les attentes de disponibilité des élus.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité

Délibération N° 2 : achat tracteur

Il convient de délibérer pour autoriser le président à signer la commande de 2 tracteurs ISEKI et de demander la reprise de l'ancien tracteur

Pour l'entretien des sentiers, il a été prévu de procéder à l'achat de matériel : 2 tracteurs ISEKI, un broyeur d'accotement déportable et d'une benne portée avec reprise de matériel.

Un appel d'offre a été lancé pour lequel il y a eu 3 réponses. Les offres reçues ont été classées suivant le tableau présenté en séance. La vérification des différentes réponses ont permis de valider l'entreprise retenue objet de la délibération, à savoir :

- Entreprise **ROANNE TRONCONNEUSE** : **63 010.00 € HT** avec une reprise du tracteur et de l'épaveuse d'un montant de 18 000€ soit un total après reprise de **45 010.00 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Président à signer le marché.

Délibération N° 3 : Délibération autorisation de lancement d'une consultation pour une passerelle supplémentaire

Le marché passerelle est soldé. La dernière facture a été réglée.

Entre temps le conseil général a demandé au syndicat la réalisation d'une nouvelle passerelle suite aux acquisitions de terrains sur la commune de Nervieux.

Pour une meilleure exploitation des sentiers par une piste cyclable, il est proposé de délibérer pour autoriser le président à lancer une consultation pour l'achat d'une autre passerelle avec une structure métallique en cas de crue.

après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité décide d'autoriser le lancement de la consultation

Délibération N° 4 : convention avec la CNRACL.

Il convient d'autoriser le président à signer une convention avec le CNRACL pour avoir l'autorisation d'utiliser certains services concernant les dossiers de retraite. Pour l'instant aucun service n'est demandé.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité

Délibération N° 5 : Topoguide

Monsieur le président propose de confier la réalisation du topo guide à la fédération française de randonnée suivant leurs différents devis pour un montant total de 32 754 € :

- Préparation du contenu du topoguide (par départementale) : 7 390 €
- Fabrication du topo guide (partie nationale) : 21 764 €
- Procédure d'homologation GRP et agrément PR : 3 600 €

Le comité Loire FFRandonnée propose d'offrir :

- } une journée de formation sur le balisage du GRP et de certaines parties de PR aux agents de l'équipe verte du syndicat ou aux acteurs locaux (associations, communes, etc...)
- } la promotion du topo guide par l'intermédiaire du site internet de la fédération, d'articles de presse et de manifestations organisées par le comité Loire FFRandonnée.
- } La réalisation et la livraison de 5 panneaux Eco-veille permettant aux randonneurs de contribuer au suivi de la qualité de l'itinéraire (le suivi de la démarche Eco-veille étant assuré par le comité Loire FFRandonnée).

Cette décision a été approuvée à l'unanimité

Délibération N° 6 : Convention d'occupation provisoire avec EPL

Suite à la délibération n° 11-146-B du 28/09/2011 prise par le bureau de l'Etablissement public Loire, EPL demande au syndicat de signer une convention d'occupation provisoire pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Président présente cette convention à l'assemblée, référencée sous le numéro 11-EE-VN028 et demande aux membres présents l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité des présents :

- **D'autoriser le Président à signer la dite convention**

Délibération N° 7 : Subvention 2011 AAPPMA

Monsieur le Président rappelle que l'AAPPMA : association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique fondée en 1896, a organisé le 1^{er} grand prix de France (concours de pêche des carnassiers en bateau) sur le lac de Villerest les 19 et 20 novembre dernier.

Monsieur le Président propose d'accorder comme l'année précédente une subvention de 500 € à l'association AAPPMA pour l'aider au financement de cette manifestation qui représente un atout pour le développement du tourisme pêche dans notre région.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité

Délibération N° 8 : Décision modificative n° 2 pour affecter le montant TTC de l'achat des tracteurs en investissement et d'affecter en recette la reprise de l'ancien tracteur

Monsieur le Président rappelle que lors du vote du budget primitif l'assemblée délibérante avait alimenté, en investissement, la ligne 2182 permettant d'acheter du matériel de transport.

Cette ligne 2182 (matériel de transport) avait été alimentée à hauteur de 50 000 € en tenant compte de la reprise de l'ancien matériel (tracteur). Or, il apparaît que la ligne budgétaire 2182 ne peut pas intégrer le montant de la reprise. Cette somme de 18 000 € a été affectée sur la ligne 778 « Autres produits exceptionnels ». Aussi pour couvrir le montant de la nouvelle acquisition, il est nécessaire d'augmenter de 18 000 € la ligne 2182.

Aussi, Monsieur le Maire propose de prélever une somme sur la ligne budgétaire « Autres produits exceptionnels » excédentaire du fait de la reprise d'un tracteur, pour pouvoir alimenter la ligne « matériel de transport » se traduisant par les écritures comptables :

Section d'investissement

C/2182	Matériel de transport	18 000 €
R 021	Virement de la section de fonctionnement	18 000 €

Section de fonctionnement

D 023	Virement à la section d'investissement	18 000 €
C/778	Autres produits exceptionnels	18 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité approuve cette Décision

Délibération N° 9 : Décision modificative n° 3 pour achat tracteur

Monsieur le Président rappelle que lors du vote du budget primitif l'assemblée délibérante avait alimenté, en investissement, la ligne 2182 de 50 000 € permettant d'acheter du matériel de transport, hors il apparaît que ce montant soit insuffisant

Monsieur le Président propose de prélever une somme sur la ligne budgétaire 020 « dépenses imprévues » excédentaire, pour pouvoir alimenter la ligne 2182 (matériel de transport), ceci se traduisant par les écritures comptables suivantes en section d'investissement :

- imputation 020	Dépenses imprévues	- 26 000 €
------------------	--------------------	------------

- imputation 2182

Matériel de transport

+ 26 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents approuve cette décision

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Dupin évoque la possibilité de vendre la remorque pour un prix allant de 5 000 à 5 500€.

B Vignand suggère que l'on prenne le temps. En effet, dans un futur proche des travaux en mutualisation peuvent peut-être s'envisager.

Point sur les sentiers

Mr Dupin rappelle la réalisation de 4 passerelles : sur St Jodard, St Jean St Maurice, Lentigny et Villerest. Il indique qu'une autre passerelle avec une structure métallique devra être réalisée sur la commune de Nervieux (a titre indicatif deux devis ont été réalisés . 21 500 € pour l'entreprise Espace Pallandre et 11 175 € pour Tradibat) Par ailleurs, cette passerelle serait également utilisée par la piste cyclable reliant Balbigny à Nervieux (projet porté par la communauté de commune de Balbigny et le Conseil Général. Suite aux travaux de déboisement au port de Bully, une modification du tracé sentier sera réalisée, obligeant le SMRBV à signer une convention avec EPL, il est précisé que ces travaux devront être terminés pour la jonction de ce sentier. Des travaux de terrassement sont nécessaires ainsi que pour la mise en accessibilité au restaurant. L'entreprise Chavany a établi un devis pour un montant HT de 1200 € pour le sentier et 2 100€ pour l'accessibilité. Les participants acceptent la proposition de l'entreprise Chavany à l'unanimité et autorise le Président à signer ce devis.

Une formation balisage en peinture pour les agents est prévue les 5 et 19 janvier prochain à 8H en mairie de St Jodard.

Mr Dupin rappelle que pour le besoin de la sortie du TOPO guide (la date du 12/12/2012 est suggérée pour l'inauguration des sentiers) il est impératif d'avancer sur les textes de mise en valeur du patrimoine il propose de ce fait la date du mercredi 11 janvier 2012 dans la salle communale à Dancé. Afin d'avoir des éléments, il demande à ce que les délégués préparent un certain nombre de textes (de 700 caractères maximum), avec des photos pour la réalisation du topo guide. En effet, la totalité des éléments à écrire dans le TOPO doivent être prêt fin mars.

Mr le vice-président présente le budget sentier :

- Montant réalisé 93 225 € HT
- Reste à réaliser 144 798 € HT soit 173 178 € TTC

Pour terminer, Mr Dupin effectue une présentation de l'exécution du budget primitif 2011

Monsieur le Vice-Président remercie les participants à ce comité et propose de terminer la séance autour du verre de l'amitié. La séance est levée à 20H45.